

01 mar 2019 -17:06

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2019

Soutien à la participation de la Belgique à l'initiative conjointe EuroHPC

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique Sophie Wilmès et du ministre de l'Agenda numérique Philippe De Backer, le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note relative au soutien à la participation de la Belgique à l'initiative conjointe EuroHPC.

Cette participation s'inscrit dans le prolongement de la déclaration EuroHPC qui a été signée par 22 pays dont la Belgique le 9 juin 2017. Cette convention visait à engager les parties prenantes à collaborer avec la Commission européenne dans le cadre d'un accord multi-gouvernemental à la mise en oeuvre d'un programme qui doit mener à l'acquisition et au déploiement à l'horizon 2022/2023 d'une infrastructure de calcul exascale pan-européenne. Celle-ci sera mise à la disposition de la communauté scientifique et des partenaires publics et privés.

La participation à cette initiative permet de répondre aux défis liés à la nécessité pour l'Europe de se doter d'une recherche de pointe et de continuer dans la voie de la numérisation de l'industrie et l'exploitation des big data afin de garantir le maintien de la compétitivité de l'industrie européenne.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres reconnaît l'importance stratégique qu'un accès à des ressources de calcul de haute performance hautement compétitives revêt pour les établissements scientifiques et les centres de recherche fédéraux. Il reconnaît également l'opportunité qui s'ouvre à notre pays de contribuer en consortium à l'acquisition, la mise à disposition et l'utilisation d'un supercalculateur précurseur de l'exascale. Cet outil permettra à la Belgique de se doter d'une capacité de calcul lui permettant de répondre aux besoins croissants en terme d'utilisation d'une puissance de calcul de la part de la communauté scientifique et industrielle belge dans le cadre notamment de l'émergence de l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou encore l'utilisation croissante des données.

Le Conseil des ministres marque son accord sur la participation de l'autorité fédérale, pour un montant maximum de 5 millions d'euros. La contribution financière de l'autorité fédérale est conditionnée à l'engagement strict et formel des autorités régionales concernées. L'engagement de la Belgique ne pourra dès lors être réalisé que lorsque les régions auront confirmé par un courrier officiel leur engagement et leur participation financière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be